



# Flash

N° 525 – 15<sup>e</sup> année  
6 décembre 2010

Bulletin syndical d'informations publié par l'Union des Cadres de Paris  
[UCP@paris.fr](mailto:UCP@paris.fr) - <http://cadresvp.free.fr/>

---

## **Ordre du jour des prochains CTP de la commune et du département de Paris**

Le 10 décembre prochain, les CTP de la commune et du département de Paris vont se réunir ; sont soumis à l'ordre du jour deux communications, l'une relative à la politique du handicap et de la reconversion, l'autre concernant l'action sociale et un avis relatif au projet de délibération emplois budget primitif de 2011. **Ce dernier dossier constitue une première et fait suite aux observations récentes de la Chambre Régionale des Comptes**, qui avait critiqué le non respect de l'article 32 du décret n°94-415 stipulant que « *les suppressions d'emplois par mesure d'économie ou de réorganisation des services sont décidées par l'organe délibérant de l'administration parisienne concernée, après avis du comité technique paritaire* ». L'UCP approuve ce retour aux textes qui se traduit par une transparence accrue et **nous permettra d'exprimer notre désaccord avec la politique de redéploiement à l'œuvre depuis plusieurs années**. Nous vous rendrons compte des échanges au sein du CTP central autour de ces dossiers.

## **Rémunération accessoire des Adjointes administratifs**

Depuis le mois de juin dernier, le syndicat des adjointes administratifs demeure dans l'attente d'informations de la Direction des ressources humaines sur la rémunération accessoire des adjointes administratifs, malgré plusieurs relances. L'UCP rappellera sa demande à l'occasion d'une prochaine réunion avec Maïté Errecart, Adjointe au Maire chargée des personnels, qui a souhaité rencontrer les organisations syndicales pour aborder notamment le dossier des rémunérations.

## **L'UCP reçue au CASVP**

Au cours de l'audience que vient de lui accorder M. Sylvain MATHIEU, Directeur adjoint du CASVP, **l'UCP a renouvelé ses demandes** sur les points suivants :

### **Territorialisation des services sociaux à Paris :**

La réflexion en cours, sur la territorialisation des services sociaux met en exergue le besoin d'être proche des parisiens et de rapprocher les services du CASVP et de la DASES. Cependant, **pour l'UCP, cette démarche ne doit pas avoir pour conséquences de regrouper et de mutualiser les services, ce qui conduirait le CASVP, à se dessaisir de son cœur de métier au détriment de ses personnels.**

Ce projet soulève légitimement de nombreuses interrogations sur les missions juxtaposées de ces services (CASVP/DASES), sur les incidences de la réorganisation pour les personnels. L'UCP sera particulièrement **attentive à une réelle prise en compte de l'intérêt des personnels** concernés.

### **Directeurs et Directeurs Adjointes d'EHPAD et de résidences :**

L'UCP a, de nouveau, évoqué ce dossier, dans la perspective de revaloriser leur régime indemnitaire et d'accélérer leur déroulement de carrière. L'UCP, après avoir obtenu le règlement de quelques situations individuelles, demande que **ce dossier soit enfin réellement traité, de manière globale et pérenne**. Les collègues concernés ne sauraient se contenter du **blocage actuel** qui ne peut qu'être **préjudiciable à la profession, qui perd de son attractivité** par rapport aux autres collectivités locales voisines.

### **Conseillers socio-éducatifs (CSE) :**

Bien que des avancées aient été obtenues pour les Conseiller(e)s socio-éducatif(ve)s (l'accès à l'emploi de chef de service administratif et une prime d'encadrement), l'accès à l'emploi de chef de service administratif reste encore limité et ne répond que partiellement à la demande d'évolution de carrière des CSE, adjointes aux directeurs de section. L'UCP demande le bénéfice de la prime communale (équivalent de la prime départementale pour la filière administrative de la Ville de Paris) pour celles et ceux qui participent à des fonctions administratives.

**L'UCP a rappelé sa demande de débouché en catégorie A pour toutes les filières de métiers du CASVP qui en sont dépourvues, notamment pour les agents de maîtrise.**

Mobilité :

Le Directeur adjoint a évoqué la faiblesse de la mobilité des personnels. **L'UCP a rappelé que la mobilité ne devait pas être subie, mais volontaire**, d'autant que les statuts particuliers ne prévoient pas de mobilité obligatoire. Elle sera, en revanche, d'autant facilitée que les agents bénéficieront d'un **accompagnement**.

Nous vous tiendrons informé(e)s de l'évolution de ces dossiers. Vous pouvez nous contacter utilement au 01.43.47.83.90.

**Réorganisation des centres de santé de la DASES, sous conditions exigées par l'UCP**

Le CTP, réuni le 26 novembre dernier, avait pour objet unique de traiter du devenir des centres de santé gérés par la DASES.

Cette offre de soins proposée aux parisiens les plus démunis, ne relève pas d'une compétence obligatoire du département de Paris ; il s'agit d'un choix volontariste qui s'inscrit dans une tradition. Le département entend poursuivre cette action, en maintenant les effectifs concernés et les efforts budgétaires pour moderniser les locaux dédiés à l'accueil et au traitement des patients.

Ces centres de santé sont actuellement au nombre de huit. Compte tenu de la très faible fréquentation de deux d'entre eux (Ternes et Chemin Vert), dans des locaux devenus indignes du public reçu et des personnels qui y travaillent, il a été proposé de les fermer. Les professionnels de ces deux centres se verront proposer de rejoindre et de renforcer d'une part, le centre Marcadet (18<sup>ème</sup>) pour ceux des Ternes et d'autre part, le centre Omer Talon (proche de la République) pour ceux de Chemin-Vert.

A partir du moment où la pérennité des centres de santé est réaffirmée, **l'UCP a exigé pour les personnels, des conditions à cette réorganisation. Ces conditions ont été retenues par l'Administration** et sont les suivantes :

- cette réforme est expérimentale et n'est donc pas définitive ; elle sera mise en œuvre dans le cadre d'une concertation générale et d'un dialogue social ouvert et fera l'objet d'une évaluation au cours du deuxième trimestre 2011 ;
- l'élargissement de la plage d'ouverture du centre Marcadet devra être justifié par une fréquentation réelle du public et non résulter d'une simple volonté d'affichage ;
- un entretien individuel et personnalisé sera proposé à chacun des professionnels concernés, pour recueillir leurs préoccupations et prendre en compte leurs choix ;
- la rémunération et le droit à avancement des professionnels concernés sont garantis.

Aux côtés de ces professionnels auxquels il a été rendu publiquement hommage, l'UCP restera vigilante à ce que cette approche respectueuse de l'intérêt public et des personnels soit bien mise en œuvre pour la réussite de cette réorganisation.

**Troisième Journée de la prévention au centre administratif Morland**

Le Bureau de la prévention des risques professionnels (DRH) et l'agence de gestion (DILT), avec le concours de la Préfecture de police, ont organisé, le 30 novembre 2010, la troisième journée de la prévention dans le hall du centre administratif Morland.

Des ateliers ont proposé aux nombreux visiteurs :

- des dépistages anonymes et gratuits (diabète, hypertension, vue, souffle),
- un test de freinage sur simulateur de conduite automobile (avec visualisation d'une correction prenant en compte une alcoolémie du conducteur d'1,2 gramme),
- le comportement à avoir en cas d'incendie,
- la manière d'utiliser un défibrillateur,
- de nombreuses brochures sur les bons réflexes alimentaires, les vaccinations, les conduites addictives (alcool, drogue, médicaments) et leur approche.

Merci à nos collègues qui ont participé à cette démarche qui mérite d'être reconduite et développée.